

R.O.B 2024

Rapport d'Orientations Budgétaires

12 MARS 2024



Préambule

Le code général des collectivités territoriales prévoit, pour les communes de 3 500 habitants et plus, la tenue d'un débat sur les orientations budgétaires au sein du Conseil Municipal dans un délai de deux mois précédent le vote du budget primitif.

Le rapport d'orientations budgétaires permet à l'ensemble des membres du Conseil Municipal de disposer d'informations complètes sur le contexte général national et local de préparation du processus budgétaire.

En outre, il présente les projets d'investissement et les volumes financiers qu'ils représentent. Quant aux actions relevant de la section de fonctionnement, il retrace les évolutions des principales masses budgétaires, telles qu'elles résultent des orientations politiques fixées par la majorité municipale, mais également des contraintes extérieures qui s'imposent à la collectivité.

La loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) a enrichi le DOB en prévoyant que le débat porte également « sur les engagements pluriannuels envisagés et sur l'évolution des caractéristiques de l'endettement de la commune ».

Puis la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) du 7 août 2015 a apporté d'autres compléments visant à l'amélioration de la transparence financière, tels que :

- . La transmission du DOB des EPCI aux communes membres et de celui des communes au président de l'EPCI dont la commune est membre.
- . La présentation par l'exécutif de la collectivité à son assemblée délibérante avant l'examen du budget d'un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.
- . Pour les communes de plus de 10 000 habitants et les EPCI de plus de 10 000 habitants comprenant au moins une commune de 3 500 habitants, les départements, les régions et les métropoles, le rapport de présentation du DOB comporte en plus une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Il précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.
- . La mise en ligne du rapport lorsqu'un site internet de la collectivité existe.

Enfin, ces obligations d'information ont été renforcées par l'article 13 de la loi de programmation des finances publiques du 22 janvier 2018 qui prévoit que ce rapport doit aussi présenter les objectifs de la collectivité concernant l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement et l'évolution du besoin de financement annuel.

Ce rapport sert de base au débat de l'assemblée municipale et il en est pris acte par une délibération spécifique.

I. Un contexte macro-économique marqué par une baisse de l'inflation mais une situation dégradée pour les collectivités

1. Le contexte économique international et national

L'analyse macro-économique qui fixe le contexte d'élaboration budgétaire reste un exercice quelque peu incertain. Ces dernières années, de nombreux chocs, imprévisibles, sont venus perturber toutes les prédictions économiques. L'économie mondialisée et interdépendante rend complexes les analyses de projection.

La loi de finances pour 2024 a été élaborée de manière à amorcer un recul du déficit public tout en maintenant une politique d'investissement stratégique en matière de transition écologique et de soutien au pouvoir d'achat des ménages.

Les mesures les plus marquantes contenues dans la loi de finances pour 2024 concernent les particuliers, les entreprises, et la transition écologique.

Pour les particuliers, le barème de l'impôt sur le revenu est indexé sur l'inflation (+4,8 %), de même que les minima sociaux (+4,6 %) et les retraites (+5,2 %).

Pour les entreprises, l'Etat augmente les crédits pour les aides à l'embauche d'alternants. Parmi les autres mesures significatives, citons l'instauration d'un niveau minimal d'imposition de 15 % sur les bénéfices des entreprises multinationales implantées en France et des grands groupes nationaux.

Qualifiée de « budget de transition », la loi de finances pour 2024 prévoit 40 milliards d'euros dédiés à la transition écologique, soit 7 milliards de plus qu'en 2023, un financement qui concernera aussi bien les particuliers que les entreprises et les collectivités territoriales. En particulier, des fonds seront investis pour la rénovation des logements et des bâtiments publics et privés. Un crédit d'impôt au titre des investissements dans l'industrie verte est également créé.

Enfin, s'agissant des budgets alloués aux différents ministères, les augmentations de crédits les plus significatives sont à mettre à l'actif de l'Education nationale (+3,9 milliards d'euros), et de la mission « Défense » (+3,3 milliards d'euros).

Les missions régaliennes de l'Etat (Intérieur, Justice) sont également abondées de crédits supplémentaires en vue de la sécurisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024.

Qualifiées d'« optimistes », les hypothèses d'évolution des principaux indicateurs économiques retenues par le Gouvernement ont néanmoins été jugées sincères par le Conseil constitutionnel. L'objectif du Gouvernement est de ramener le déficit public sous la barre des 3 % à l'horizon 2027.

	2023	2024
Croissance	1%	1.4%
Déficit public	-4.9%	-4.4%
Inflation	4.9%	2.6%
Endettement en % du PIB	109.7%	109.7%

2. Le contexte économique local

L'année 2023 a marqué une véritable rupture pour la santé financière des collectivités territoriales, confrontées à une forte inflation de leurs dépenses et à des recettes, en particulier fiscales, plus faibles qu'espérées.

Ce sont principalement les fortes hausses des charges à caractère général (+ 9,5 % au niveau du bloc communal – communes et intercommunalités) et des dépenses de personnel (+ 5,1 %) qui expliquent « l'effet de ciseau » sur l'épargne dans la plupart des catégories et strates de collectivités en 2023 :

	Evolution des dépenses de fonctionnement	Evolution des recettes de fonctionnement
Communes	+ 5.5 %	+4.3%
Intercommunalité	+5.6%	+4.9%

Par ailleurs, la loi de programmation des finances publiques pour la période 2023 – 2027, adoptée elle aussi en décembre dernier, ne contient plus de mesures coercitives pour les collectivités. Toutefois, elle fixe un objectif aux collectivités territoriales : leurs dépenses de fonctionnement ne doivent pas excéder l'inflation – 0,5 %.

Dans leur rapport d'orientation budgétaire, les collectivités doivent présenter leurs objectifs concernant l'évolution de leurs dépenses réelles de fonctionnement pour leur budget principal et pour chacun de leurs budgets annexes.

Ci-dessous, les mesures de l'Etat visant à soutenir les collectivités locales au regard des prix élevés de l'électricité en 2024 :

Filet de sécurité	La loi Finances 2024 ne prévoit pas la création d'un filet de sécurité pour 2024.
Bouclier tarifaire	Le dispositif de plafond de prix à 280€/MWh est prolongé cette année. Il sera étendu aux collectivités territoriales ayant une puissance souscrite inférieure à 36 kVA, pour tous les contrats signés avant le 30 juin 2023.
Amortisseur électricité	Reconduit en 2024 dans les conditions suivantes : <ul style="list-style-type: none"> - Seul le déclenchement de la prise en charge à 250 €/MWh (contre 180 €/MWh en 2023) - Pas de plafonnement (plafond de 500€/MWh en 2023) - Taux de couverture de la facture de 75% (contre 50% en 2023)

II. La situation budgétaire de la collectivité

1. Présentation des comptes 2023 : Fonctionnement

FONCTIONNEMENT	
Les dépenses de fonctionnement progressent par rapport à 2022 :	
<p>Régularisation traitements mars 2019 à décembre 2022 au chapitre 012</p> <ul style="list-style-type: none"> soit • <u>Avec l'affaire SARRAZIN, affaire opposant un agent à la commune (47 882 €) :</u> Montant total des dépenses de 3 616 824 €, soit une progression de + 3.9% soit • <u>Sans l'affaire SARRAZIN :</u> Montant total 3 568 942 €, soit une progression de + 2.5% 	
	Dépenses de fonctionnement avec l'affaire SARRAZIN
Charges de personnel	- <u>4939 €</u>
Achat matières et fournitures (compte 606)	+ 37 837 € (+11%)
Dont dépenses d'énergie	+ 40 230 € (+18.7%)
Dont dépenses d'eau	- 8 464 (-51%)
Les services extérieurs (compte 61)	- 40 336 € (-12%)
Les autres services extérieurs (compte 62) et les autres charges de gestion courante (compte 65)	+ 84 102 €
Les recettes de fonctionnement progressent par rapport à 2022 :	
<p>Montant total des recettes de 3 825 678 €, avec une progression de 167 815 € soit + 4.59%</p>	
Produits des services (compte 70)	- 3 386 (-2.96%)
Impôts et taxes (compte 73)	+ 106 362 € (+6.35%)
Dotations et participations (compte 74)	- 30 747 € (-1.82%)
Produits de gestion courante (compte 75)	+ 77 970 € (+114%)
➤ <i>Dont remboursement sinistre</i>	+ 67 050 €
➤ <i>Dont revenus immeuble et divers</i>	+ 10 920 €

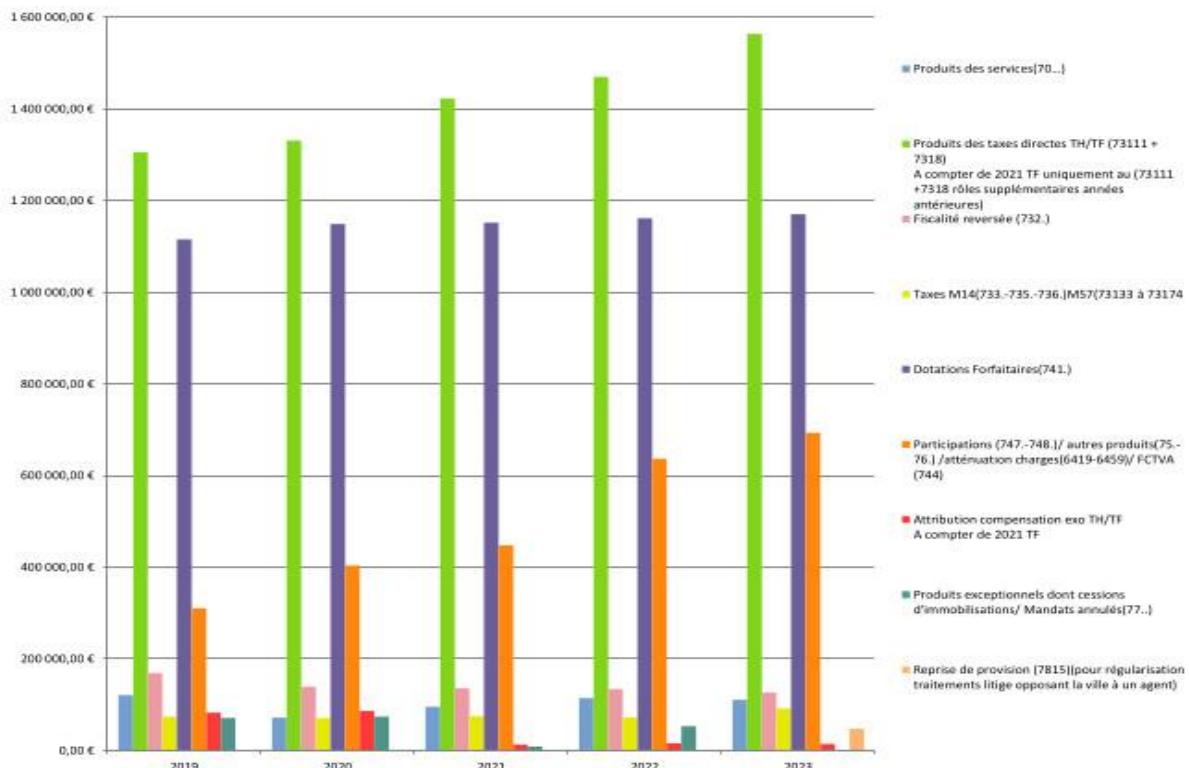
Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2023 :

L'excédent de fonctionnement s'élève à 208 854€ (en hausse sur 2022 de + 31 928 €)
**Avec le résultat reporté de 2022 (267 780 €), le résultat global de fonctionnement s'établit à
 476 634€**

EVOLUTION DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT DE 2019 A 2023

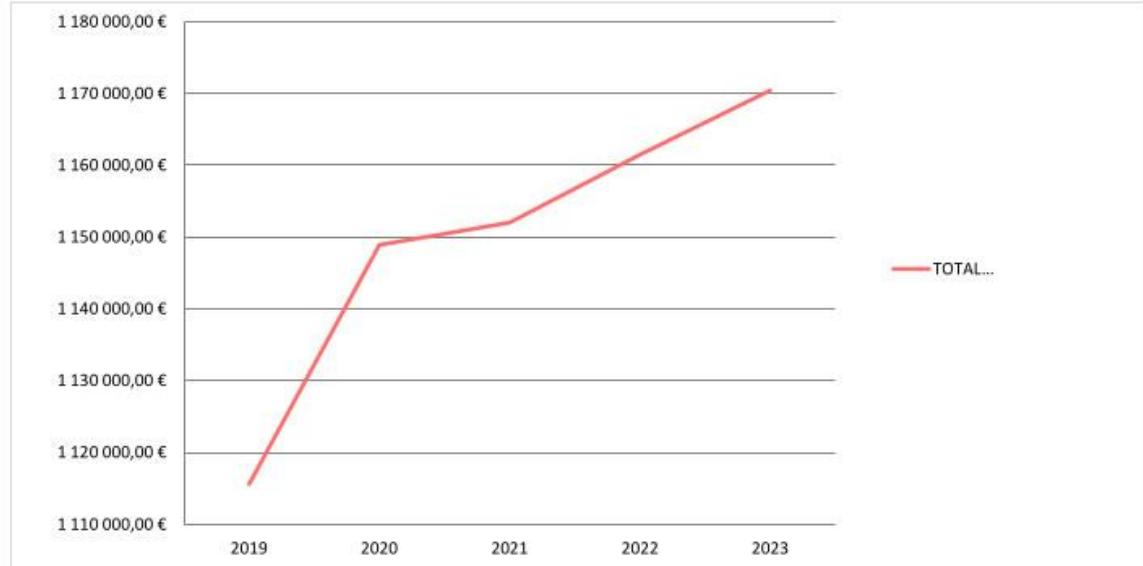
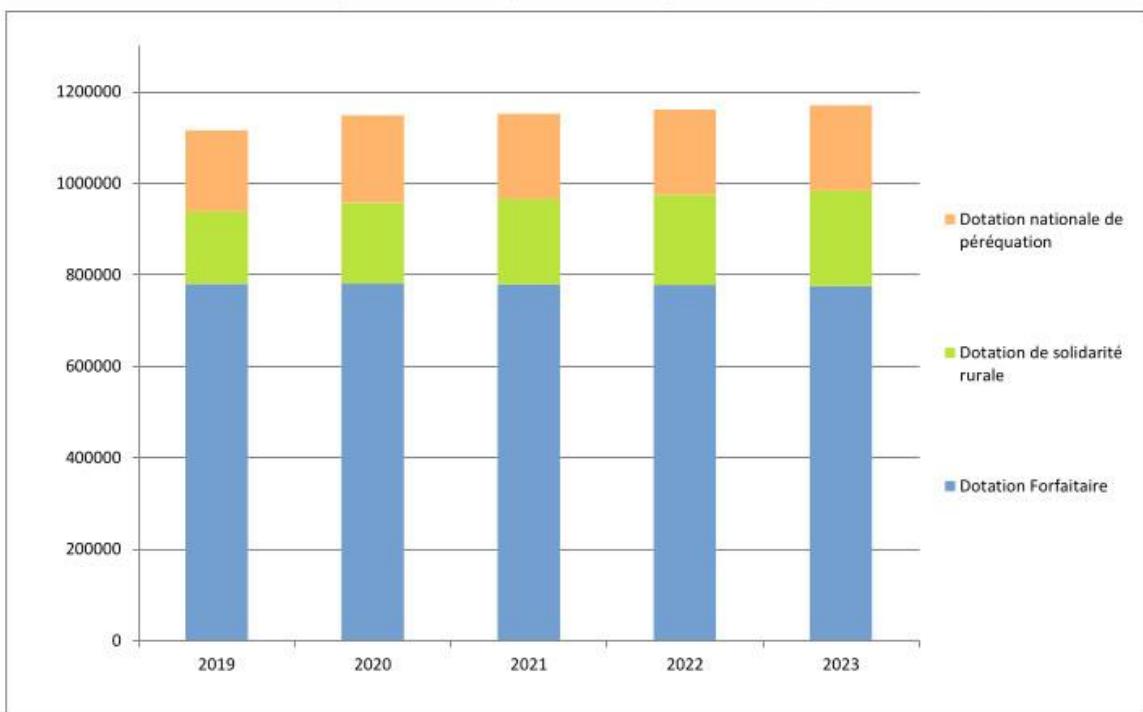
COMPTE ET LIBELLE	2019	2020	2021	2022	2023
Produits des services(70...)	120 698,51 €	71 790,83 €	95 645,26 €	114 262,96 €	110 876,67 €
Produits des taxes directes TH/TF (73111 + 7318) A compter de 2021 TF uniquement au (73111+7318 rôles supplémentaires années antérieures)	1 305 730,00 €	1 331 165,00 €	1 422 666,00 €	1 469 893,00 €	1 563 598,00 €
Fiscalité reversée (732.)	169 088,96 €	138 853,00 €	135 765,00 €	133 999,00 €	126 703,00 €
Taxes M14(733.-735.-736.)M57(73133 à 73174)	73 576,22 €	70 989,28 €	74 934,28 €	72 004,76 €	91 958,20 €
Dotation Forfaitaires(741.)	1 115 596,00 €	1 148 894,00 €	1 152 011,00 €	1 161 457,00 €	1 170 414,00 €
Participations (747.-748,1/ autres produits(75,-76.) /atténuation charges(6419-6459)/ FCTVA (744)	310 478,29 €	403 741,32 €	447 897,52 €	636 785,10 €	693 480,15 €
Attribution compensation exo TH/TF A compter de 2021 TF	82 359,00 €	86 452,00 €	13 148,00 €	15 879,00 €	14 429,00 €
Produits exceptionnels dont cessions d'immobilisations/ Mandats annulés(77..)	71 259,80 €	73 972,48 €	8 943,11 €	53 198,66 €	1 000,00 €
Reprise de provision (7815)(pour régularisation traitements litige opposant la ville à un agent)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	47 881,58 €
TOTAL RECETTES REELLES	3 248 786,78 €	3 325 857,91 €	3 351 010,27 €	3 657 479,48 €	3 820 340,60 €

* A compter de 2021 Il n'y a plus de TH aussi bien en recette (chapitre 73) qu'en compensation (chapitre 74)



EVOLUTION DE LA DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT ENTRE 2019 ET 2023

Dotation Globale de Fonctionnement comprenant :	2019	2020	2021	2022	2023
Dotation Forfaitaire	780 195,00 €	781 243,00 €	779 497,00 €	778 101,00 €	775 311,00 €
Dotation de solidarité rurale	158 330,00 €	176 339,00 €	186 250,00 €	197 522,00 €	209 288,00 €
Dotation nationale de péréquation	177 071,00 €	191 312,00 €	186 264,00 €	185 834,00 €	185 815,00 €
TOTAL DGF	1 115 596,00 €	1 148 894,00 €	1 152 011,00 €	1 161 457,00 €	1 170 414,00 €



EVOLUTION DES PRODUITS DES TAXES DIRECTES ENTRE 2019 ET 2023

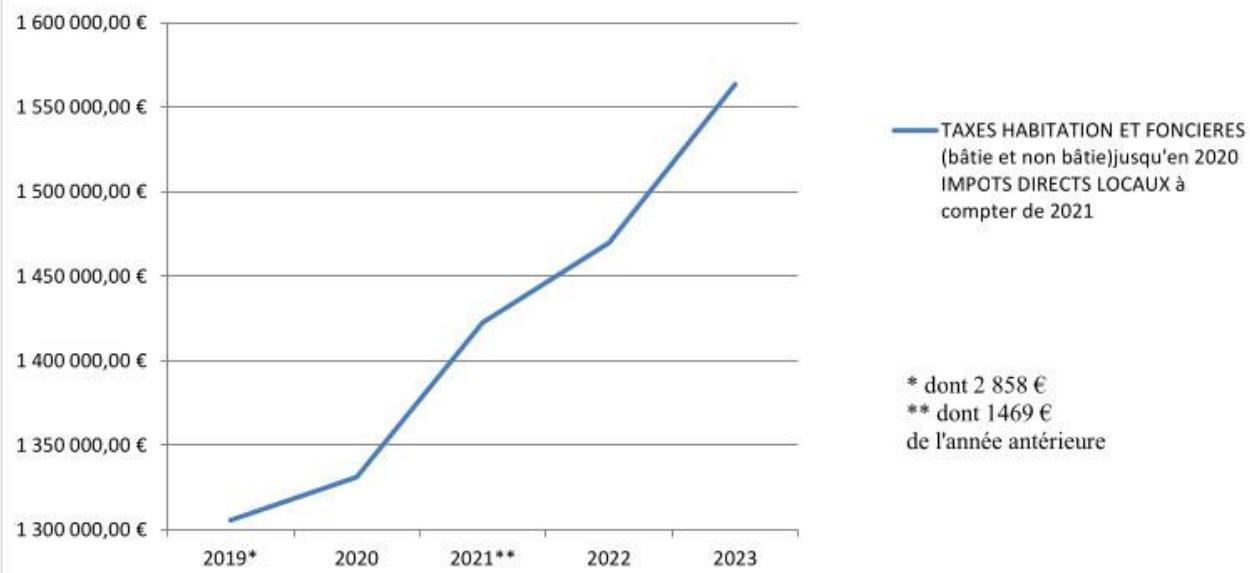
	2019*	2020	2021**	2022	2023
TAXES HABITATION ET FONCIERES (bâtie et non bâtie)jusqu'en 2020 IMPOTS DIRECTS LOCAUX à compter de 2021	1 305 750,00 €	1 331 165,00 €	1 422 666,00 €	1 469 893,00 €	1 563 598,00 €

*dont 2 858€ de
l'année
antérieure

**dont 1 469€ de
l'année
antérieure

TAXES HABITATION ET FONCIERES (bâtie et non bâtie)jusqu'en 2020

IMPOTS DIRECTS LOCAUX à compter de 2021

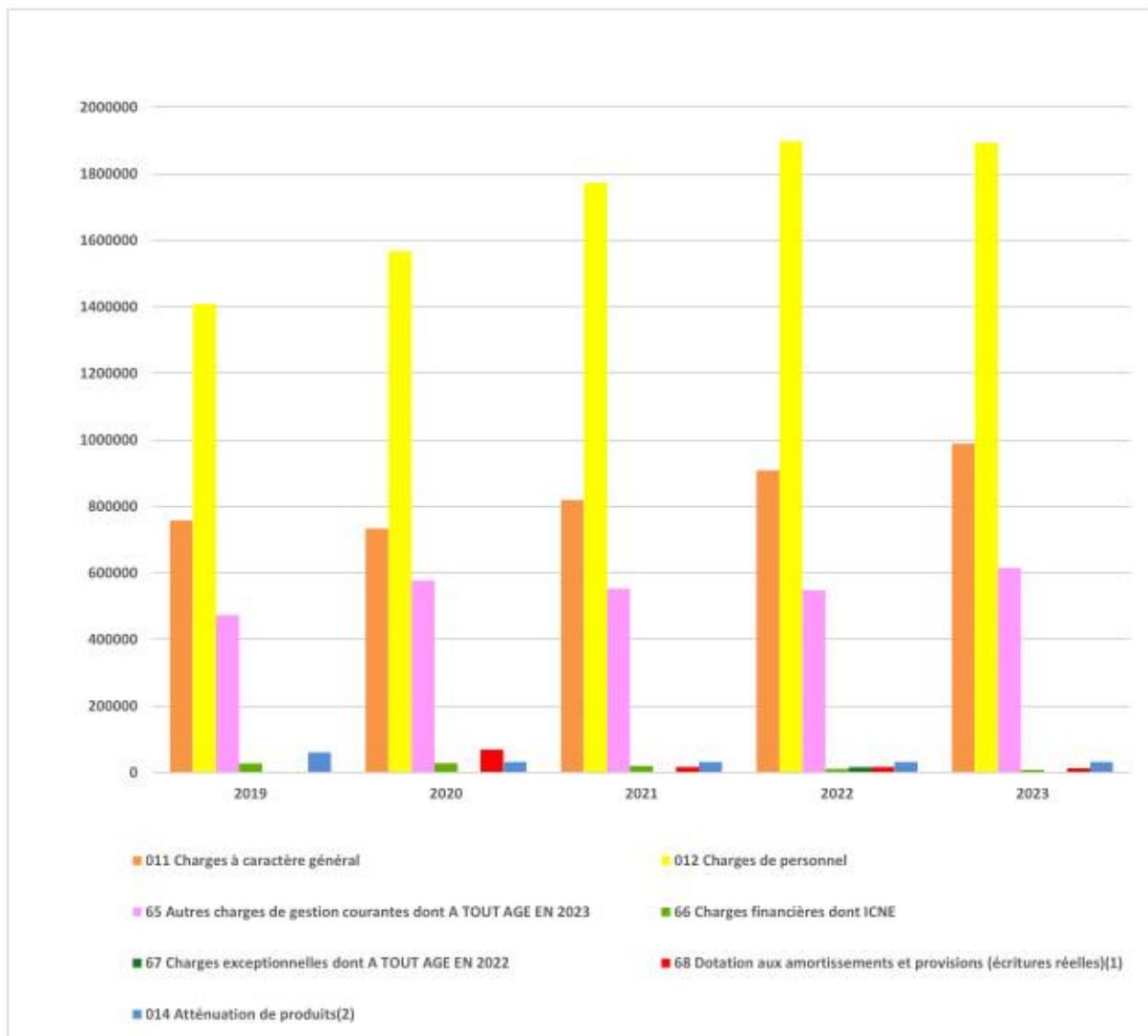


EVOLUTION DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT DE 2019 A 2023

CHAPITRE ET LIBELLE	2019	2020	2021	2022	2023
011 Charges à caractère général	757 841,15 €	733 399,83 €	818 982,91 €	908 190,83 €	988 519,42 €
012 Charges de personnel	1 408 496,87 €	1 567 561,95 €	1 771 848,46 €	1 897 971,74 €	1 893 032,67 €
65 Autres charges de gestion courante dont A TOUT AGE EN 2023	473 470,40 €	577 167,57 €	552 799,27 €	547 737,54 €	615 350,70 €
66 Charges financières dont ICNE	27 198,58 €	27 412,70 €	19 705,18 €	10 955,61 €	7 829,32 €
67 Charges exceptionnelles dont A TOUT AGE EN 2022	1 892,50 €	274,70 €	1 190,10 €	16 140,00 €	0,00 €
68 Dotation aux amortissements et provisions (écritures réelles)(1)	0,00 €	69 000,00 €	16 485,00 €	16 500,00 €	12 561,00 €
014 Atténuation de produits(2)	60 521,00 €	31 731,00 €	31 731,00 €	31 731,00 €	31 731,00 €
TOTAUX	2 729 420,50 €	3 006 547,75 €	3 212 741,92 €	3 429 226,72 €	3 549 024,11 €

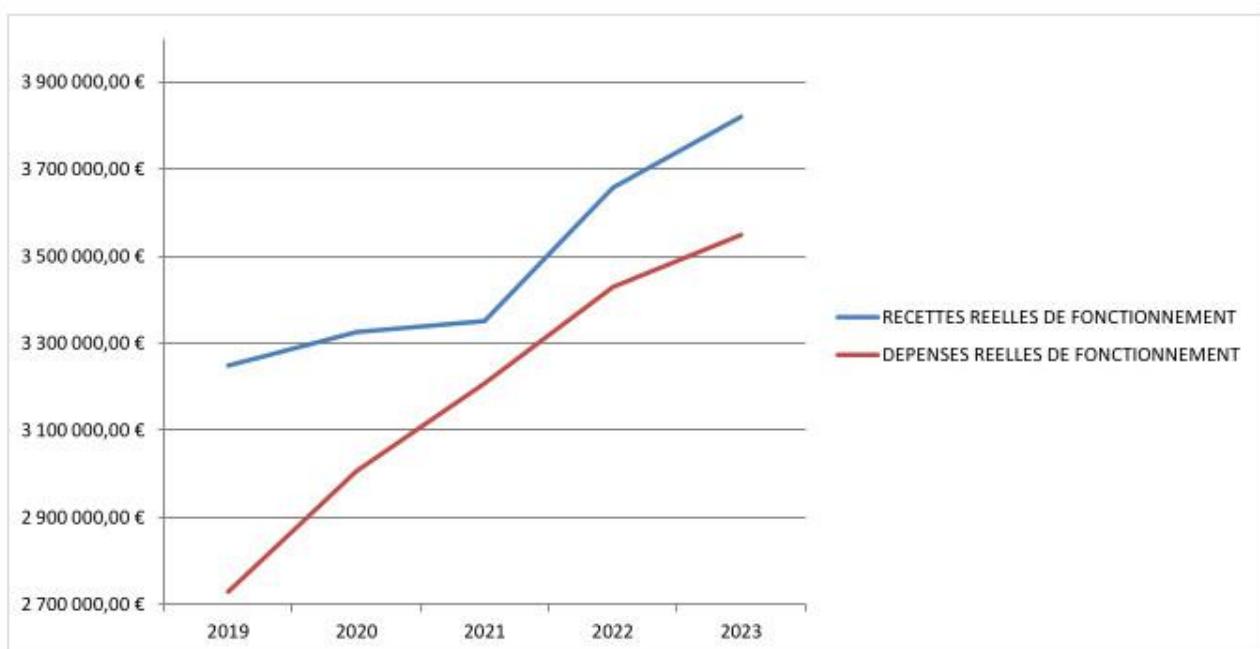
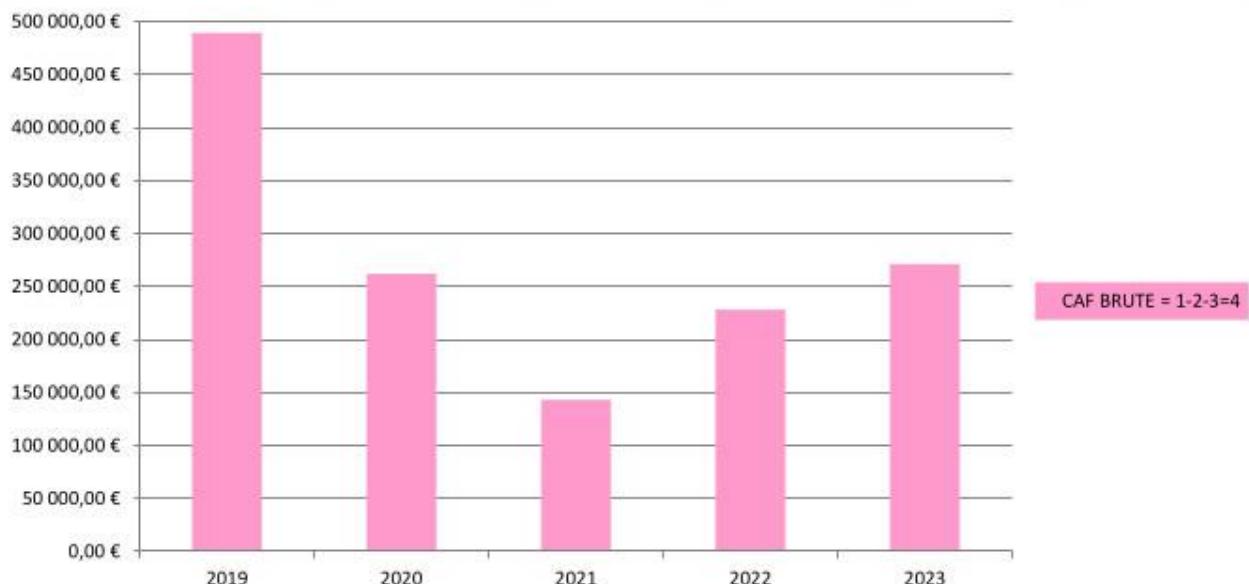
(1) Dotation aux provisions pour risques et charges de fonctionnement courant (litige opposant la ville à un agent)

(2) Reversement Attribution de compensation à la CCCO



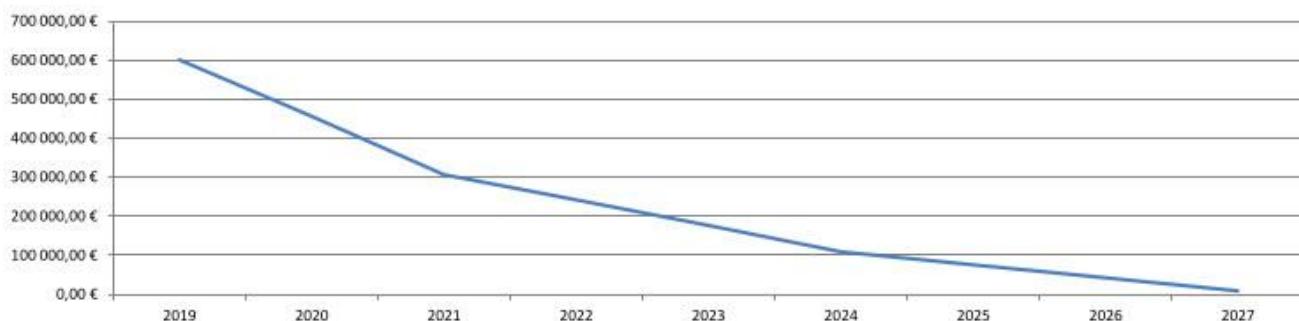
EVOLUTION DE LA CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT ENTRE 2019 ET 2023

	2019	2020	2021	2022	2023
1 RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	3 248 786,78 €	3 325 857,91 €	3 351 010,37 €	3 657 479,48 €	3 820 340,60 €
2 DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	2 729 420,59 €	3 006 547,75 €	3 207 943,88 €	3 429 226,72 €	3 549 024,11 €
3 PRODUITS DE CESSION(775)	30 000,00 €	57 400,00 €	1,00 €	0,00 €	0,00 €
4 CAF BRUTE = 1-2-3=4	489 366,19 €	261 910,16 €	143 035,49 €	228 252,76 €	271 316,49 €



EVOLUTION DE L'ENCOURS DE LA DETTE AU 31/12 DE 2019 A 2027

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
CAPITAL RESTANT DU AU 31/12 DE CHAQUE ANNEE	600 696,59 €	455 851,66 €	306 302,71 €	241 945,51 €	176 091,75 €	108 669,01 €	75 232,33 €	41 795,65 €	8 358,97 €
Nombre d'habitants connu	4177	4190	4170	4162	4109	4109	4109	4109	4109
DETTE / HABITANT	143,81	108,80	73,45	58,13	42,86	26,45	18,04	10,17	2,03



Etat de la Dette au 1er Janvier 2024

N° de Contrat 1ère Echéance	Organisme Prêteur Objet	Capital à l'origine Durée - Taux Initial	Dette en capital au 1er Janvier	Annuité à payer sur l'exercice	Dont	
					Capitaux	Intérêts
Impputation : 1641						
MIN266447EUR/2842 01/09/2010	CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT VRD 13EME 14EME TRANCHE SOLDE	400 000,00 15 Année(s) - 4,8400	33 986,06	35 630,99	33 986,06	1 644,93
MON278769EUR/029 01/06/2013	CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT TRAVAUX INVESTISSEMENT	501 550,00 60 Trimestre(s) - 3,8600	142 105,69	38 437,96	33 436,68	5 001,28
Total sur l'Imputation	1641	901 550,00	176 091,75	74 068,95	67 422,74	6 646,21
	TOTAL GENERAL	901 550,00	176 091,75	74 068,95	67 422,74	6 646,21

2. Evolution des soldes intermédiaires de gestion

	2019	2020	2021	2022	2023
Recettes réelles de fonctionnement	3 248 786 €	3 325 858 €	3 351 010 €	3 657 479 €	3 820 340 €
Dépenses réelles de fonctionnement	2 729 420 €	3 006 548 €	3 207 943 €	3 480 937 €	3 549 024 €
Dont intérêt de la dette	27 198 €	27 413 €	14 907 €	10 955 €	7 829 €
Epargne de gestion	519 366 €	319 310 €	157 974 €	187 497 €	271 316 €
Epargne brute	492 168 €	291 897 €	143 067 €	176 542 €	263 487 €
Remboursement capital de la dette	140 324 €	145 495 €	149 549 €	64 357 €	66 304 €
Epargne nette	351 844 €	146 402 €	6 482 €	112 185 €	197 183 €

3. Evolution du taux d'épargne brute et de la capacité de désendettement

Taux d'épargne brute (%)*	15.15%	8.78%	4.27%	4.82%	6.90%
Encours de la dette (€)	600 696 €	455 852 €	306 303 €	241 945 €	176 091 €
Capacité de désendettement (Année)**	1.20	1.56	2.14	1.37	0.66

* Ce taux mesure la part des recettes de fonctionnement qui peut être consacré à l'investissement

** La capacité de désendettement est un indicateur de solvabilité, elle se mesure en nombre d'années.

Elle correspond à la capacité de réduire totalement l'encours de la dette.

4. Evolution des dépenses de fonctionnement

		REALISATIONS 2023	PREVISIONS 2024
011	Charges à caractère général <i>Dont énergie</i>	988 519 € 255 375 €	1 020 000 € 275 000 €
012	Charges de personnel <i>Y compris le recensement</i> <i>Et le solde de l'affaire SARRAZIN</i>	1 893 033 € 11 530 € 47 882 €	1 981 945 € /
014	Atténuation de produits (CCCO)	31 731 €	31 731 €
65	Autres charges de gestion courante <i>Dont subventions CCAS</i> <i>Dont subventions associations</i>	615 351 € 215 000 € 79 285 €	673 000 € 250 000 € 79 000 €
66	Charges financières (Déduction faite des ICNE)	7 829 €	22 700 €
68	Amortissements-Opération d'ordre d'amortissement. <i>Dotation aux provisions pour risque créances douteuses</i>	67 800 € 12 561 €	70 000 € /
TOTAL		3 616 824 €	3 799 376 €

5. Evolution des recettes de fonctionnement

		REALISATIONS 2023	PREVISIONS 2024
13	Remboursement sur charges de personnel	74 970 €	70 000 €
70	Produits des services -ventes	110 877 €	120 000 €
73	Impôts et taxes	1 782 259 €	1 897 000 €
74	Dotations et participations	1 657 159 €	1 657 500 €
75	Autres produits de gestion courante remboursement sinistres	77 696 € 68 437 €	80 000 € /
77	Produits exceptionnels	1 000 €	1 000 €
78	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions sur 101 985 € (affaire SARRAZIN)	47 882 €	/
042	Amortissement des subventions transférables	5 338 €	/
TOTAL		3 825 618 €	3 825 500 €

6. Présentation des comptes 2023 : Investissement

INVESTISSEMENT					
Les dépenses d'investissement s'élèvent à 566 578 € auxquelles il faut ajouter :					
1 023 951 € de restes à réaliser (RAR)					
		REALISES	RESTE A REALISER		
Hors opérations					
20	Immobilisations incorporelles	10 098 €	8 680 €		
21	Immobilisations corporelles	201 367 €	102 175 €		
	Sous -Total	211 465 €	110 855 €		
Opérations d'investissement					
25	Rénovation ancien collège	4 886 €	40 600 €		
34	Rénovation énergétique écoles Robert/Perrault	68 296 €	584 630 €		
35	ERBM Stade GERMINAL (terrain et encadrement paysager)	43 104 €	44 736 €		
37	ERBM Stade GERMINAL (Bâtiment vestiaire)	6 048 €	18 144 €		
39	Rénovation énergétique Pôle de cohésion SCHAFER	11 063 €	224 986 €		
	Sous -Total	133 397 €	913 096 €		
Remboursement d'emprunt (capital)					
Opération d'ordre de transfert entre sections					
Opérations patrimoniales					
	Sous-Total	192 762 €			
Remboursements subvention perçues					
<i>(Dos d'ânes rue du Bosquet (20 816 €) et Travaux PMR Boulo drome Epinette (1436 €)</i>					
Les recettes d'investissement d'élèvent à 958 559 € auxquelles s'ajoutent les restes à réaliser de					
364 616 €					
		RESTES A REALISER			
Subventions reçues	373 774 €	364 616 €			
FCTVA	62 154 €				
Taxe d'aménagement	40 273 €				
Excédent de fonctionnement capitalisé	291 948 €				
Amortissements	67 800 €				
Opérations patrimoniales	121 571 €				
Immobilisations financières	1 039 €				
Le résultat d'investissement de l'exercice 2023 :					
<ul style="list-style-type: none"> Le résultat 2023 pour les investissements s'établit à 391 982 €, avant les restes à réaliser, avec le résultat reporté de 2022 de 23 946 € (A) Soit un résultat de clôture 2023 pour les investissements qui s'établit à 415 928 € Avec les restes à réaliser (dépenses -recettes) de - 659 335 € (B) 					
Le résultat global 2023 pour les investissements est de – 243 407 € (A-B = C)					

7. Détermination du résultat et affectation provisoires au 31/12/2023

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Dépenses de fonctionnement	3 616 824 €
Recettes de fonctionnement	3 825 678 €
Résultat de fonctionnement	208 854 €
Résultat de fonctionnement cumulé repris au budget 2023	267 781 €
Résultat de fonctionnement cumulé au 31/12/2023	476 635 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses d'investissement	566 578 €
Recettes d'investissement	958 559 €
Résultat d'investissement	391 981 €
Résultat d'investissement cumulé repris au budget 2023	23 947 €
Résultat d'investissement cumulé au 31/12/2023 avant les restes à réaliser (R)	415 928 €
RESTE A REALISER INVESTISSEMENT	
Dépenses	1 023 951 €
Recettes	364 616 €
Solde des restes à réaliser (S)	- 659 335 €
Résultat d'investissement après restes à réaliser	- 243 407 (R-S=E)
Détermination du besoin de financement.	
L'excédent de fonctionnement doit couvrir en priorité le besoin de financement de la section d'investissement après avoir repris les restes à réaliser par le 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé » : soit 243 407 €	
Résultat global de fonctionnement	476 634.92 € (A)
Besoin de financement de la section d'investissement après Reste à réaliser	- 243 407.10 € (B)
Affectation au 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé » ou part affectée à l'investissement	- 243 407.10 € (C)
Résultat de fonctionnement reporté (BP 2024)	233 227.82 € (A-C=D)
Le résultat global cumulé pour 2023	233 227.82 €

III. Orientations budgétaires : investissements 2024

1. Rénovation et production énergétique (reports + études réalisées en 2023 compris)

- **Groupe scolaire Charles ROBERT :**

Total de l'opération : 1 465 249 € HT

1 758 298 € TTC

Financement :

- TVA récupérable : 288 431 €
- Subventions accordées : 536 700 € (330 000 € ADVB + 170 000 € DSIL + 36 700 € Ademe Etude)
- Subventions en cours :
 - ADEME Géothermie : 36 872 €
 - FRATRI : 36 872 €
 - Fonds verts (estimé à 20% du coût de l'opération) : 293 050 €
- Besoin de financement : 566 373 €

- **Pôle de cohésion sociale Claude SCHAFER :**

Total de l'opération : 228 832 € HT

274 600 € TTC

Financement :

- TVA récupérable : 45 045 €
- Subventions accordées : 103 916 € (70 372 € PVII +33 544 € DETR)
- Besoin de financement : 125 639 €

- **Production d'électricité photovoltaïque (autoconsommation collective des sites municipaux) :**

Total de l'opération : 132 279€ HT (panneaux photovoltaïques + 4 900 € HT d'études et de frais de raccordement)

158 734 € TTC

Financement :

- TVA récupérable : 26 039 €
- Subventions en cours : 50 951 € (DSIL)
- Besoin de financement : 81 745 €

- **Récapitulatif de l'ensemble des opérations de rénovation et production énergétique :**

Total des opérations (travaux et études + MO) : 1 826 360 € HT

2 191 632 € TTC

Financement :

- TVA récupérable : 359 515 €
- Subventions accordées : 640 616 €
- Subventions en cours : 414 745 €
- Besoin de financement hors subventions en cours : 758 167 €

Ce besoin de financement peut être financé en totalité par la banque des territoires sous réserve d'une réduction des dépenses énergétiques obtenue grâce aux investissements programmés.

Le montant exact de l'emprunt est défini par le résultat des appels d'offre ou des APD (Avant Projet Définitif)

2. Travaux Germinal (reports + études réalisées en 2023 compris)

Total de l'opération : 2 096 509 € HT

2 515 811 € TTC

Financement :

- TVA récupérable : 412 694 €
- Subventions en cours : 1 327 147 € (ERBM-ADVB- EQSP2- DRAJES-FFF)
- Besoin de financement : 775 970 €

3. Investissements divers 2024

- Immobilisations incorporelles (chapitre 20)

- NFI sauvegarde de données informatiques : 7 200 TTC
 - Logiciel pack office + antivirus : 6 276 € TTC
 - Etude salle Edith Piaf et cuisine : 6 000 € TTC
-

Sous -total chapitre 20 : 19 476 € TTC

- Immobilisations corporelles (chapitre 21)

• Travaux Galibots

- Désamiantage 1^{er} étage : 49 200 € TTC
 - Installation de comptage (EDF-Eaux-chauffage) : 6 000 € TTC
 - Réseau alarme incendie : 2 000 € TTC
 - Alarme intrusion : 4 000 € TTC
 - Couverture des préfabriqués : 5 000 € TTC
 - Portail entrée : 15 000 € TTC
 - Couverture entrée (salle de réception) 15 000 € TTC
-

Sous total : 96 200 € TTC

- **Travaux Mosquée**

(Réparation maçonnerie-chaînage-charpente-évacuation eaux pluviales) : 30 000 € TTC

- **Ecoles**

- Chauffage Champ Fleuri (réseau de chauffage) : 5 000 € TTC
 - Ilot de fraîcheur- plantations : 20 000 € TTC
-

Sous-total : 25 000 € TTC

- **Cimetière**

- Colombarium : 25 000 € TTC
 - Stèle jardin du souvenir : 1 500 € TTC
 - Allées piétonnes : 1 500 € TTC
-

Sous-total : 28 000 € TTC

- **Travaux salles communales**

- Club des loisirs- salle Brassens-salle Chagall : 35 000 € TTC

- **Matériel atelier** : 30 000 € TTC

- **Sécurisation parc Verlaine** : 37 479 € TTC

- Subvention FIPD (en cours) : 18 739 €

- **Divers** : 10 000 €

Sous-Total chapitre 21 : 291 679 €TTC

Total investissements divers 2024 (chapitres 20 +21) : 311 155 € TTC

IV. Programmation pluriannuelle des investissements 2024-2026

La commune de Masny prévoit plusieurs investissements pour les années 2024 à 2026, répartis en 4 catégories :

1. **La rénovation et la production énergétique des bâtiments publics (2024)**
2. **Les travaux de réhabilitation du stade Germinal (2024-2025)**
3. **La rénovation énergétique de la salle Edith Piaf avec espace cantine (2025-2026)**
4. **Les investissements divers (2024-2026)**

1. La rénovation et la production énergétique des bâtiments publics (2024)

La municipalité envisage des travaux de rénovation énergétique dans plusieurs établissements municipaux, notamment **le groupe scolaire Charles Robert et le pôle de cohésion sociale Claude Schäfer**, dont les études de faisabilité ont été menées en amont. Ces travaux sont soutenus par des subventions de divers partenaires, mais nécessitent encore un financement supplémentaire important. De plus, un projet de **production d'électricité photovoltaïque** pour l'autoconsommation collective des sites municipaux est également en cours, avec des besoins de financement encore incertains quant à l'obtention de subventions

2. Travaux Germinal (2024-2025)

La commune de Masny, dans le cadre de l'Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier, a mené une réflexion sur le développement de ses quartiers classés en QPV, dont la cité du Champ Fleuri et la cité du Blanc Cul, anciennes cités minières, font actuellement parties. La cité du Champ-Fleuri a été retenue pour faire l'objet d'un vaste programme de réhabilitation et de rénovation urbaine, mené par l'Etat, Coeur d'Ostrevent, la commune et Maisons et Cités.

Le stade Germinal, emblème de la cité minière du Champ Fleuri, est aujourd'hui inutilisable

Avec le programme de rénovation des logements de la cité du Champ Fleuri, il est devenu impératif pour la commune et les habitants du quartier, de redonner toute sa splendeur à ce stade, en lui rendant sa fonction première, à savoir celle d'un terrain de foot de qualité avec les équipements nécessaires à l'accueil des usagers ; mais également faire de ce site un véritable lieu de vie avec des propositions d'aménagement des abords.

Un chantier au coût important pour la commune dont certains équipements ne peuvent être financés dans le cadre de l'ERBM. En effet l'Etat et la Région financent à ce jour les opérations intégrées telles que cadre végétal et la voirie, mais pas les équipements tels les terrains de foot ou encore les bâtiments.

Suite aux études de faisabilités, le projet a dû être redimensionné, compte tenu de la capacité financière de la ville.

Le projet initial qui comprenait :

- Le stade de foot
- Le bâtiment avec tribunes
- Les abords du stade
- Le city stade
- L'aire de jeux
- Une voie piétonne pour relier les cités minières du Blanc Cul et du Champ Fleuri
- La réhabilitation du parc Verlaine avec aire de jeux et étang de pêche.

Le projet actualisé comprend :

En tranche ferme

- Le terrain de foot
- Les vestiaires
- L'aménagement des abords du terrain

En tranches optionnelles :

- Aire de jeux
- City Stade
- Voie piétonne (2026)

Les financements restent encore à ce jour incertains, les demandes de subventions étant en cours

3. La rénovation énergétique de la salle Edith Piaf avec espace cantine (2025-2026)

La salle des fêtes Edith Piaf présente des signes de vétusté qui nuisent non seulement à son esthétique, mais également à son efficacité énergétique. Les installations obsolètes et les systèmes énergivores contribuent à des coûts élevés de fonctionnement et à une empreinte environnementale non négligeable. Par conséquent, une rénovation énergétique s'impose afin de moderniser les infrastructures et de réduire la consommation d'énergie.

L'agencement actuel de la salle des fêtes ne répond pas aux exigences requises pour accueillir la restauration scolaire. Les installations de cuisine et les écoulements inadaptés entravent la préparation et le service des repas dans des conditions optimales. Une rénovation complète de ces espaces est nécessaire pour les rendre conformes aux normes sanitaires.

Le projet de rénovation comprend la modification des menuiseries et la mise en place de sas vitrés aux sorties de secours, visant à renforcer la sécurité des usagers en cas d'urgence. De plus, l'installation de toilettes accessibles depuis l'extérieur permettra d'offrir un accès libre lors des manifestations communales, améliorant ainsi l'accessibilité de la salle des fêtes à un plus large public, y compris aux personnes à mobilité réduite.

La rénovation prévoit également une requalification des volumes intérieurs, notamment avec la création d'une mezzanine de stockage dans le hall d'accueil. Cette optimisation de l'espace permettra de mieux organiser les activités et les équipements, offrant ainsi une expérience plus fluide et agréable aux usagers. De plus, l'ajout d'un espace loge donnant sur la scène contribuera à améliorer les conditions de travail des artistes et des techniciens lors des événements culturels et artistiques organisés dans la salle des fêtes.

4. Investissements divers (2024-2026)

La commune prévoit également une série d'investissements divers dans différents domaines tels que des travaux dans les écoles, le cimetière, les salles communales, la sécurité du parc Verlaine... Ces investissements couvrent un large éventail de besoins municipaux, mais nécessitent également un financement significatif.

Dépenses d'investissement TTC	Reports 2023 Et réalisations	2024	2025	2026
Travaux de rénovation énergétique	890 655 €	1 300 977 €	250 000 €	250 000 €
Travaux GERMINAL	112 032 €	1 249 362 €	794 415 €	360 000 €
Investissements annuels divers (immobilisations incorporelles + corporelles)		311 155 €	200 000 €	200 000 €
TOTAL	1 002 687 €	2 861 494 €	1 244 415 €	810 000 €
Recettes d'investissement HT				
Subventions Travaux rénovation énergétique	640 616 €	417 745 €	94 000 €	94 000 €
Subventions GERMINAL		750 000 €	397 147 €	180 000 €
Subventions investissements annuels divers		18 000 €	50 000 €	50 000 €
FCTVA		40 000 €	610 000 €	200 000 €
Emprunt		1 100 000 €		
TOTAL	640 616 €	2 345 745 €	1 151 147 €	524 000 €
Besoin de financement	362 071 €	535 749 €*	93 268 €	286 000 €

*Fin 2024 une ouverture de trésorerie ou un prêt à court terme (- d'un an) sera sans doute nécessaire pour couvrir le besoin de trésorerie.

Conclusion :

Les investissements prévus par la commune de Masny pour l'année 2024 témoignent de son engagement envers la modernisation des infrastructures et la transition énergétique.

La rénovation énergétique des bâtiments municipaux, ainsi que la production d'électricité photovoltaïque, reflètent une volonté de réduire l'empreinte carbone et de réaliser des économies d'énergie à long terme, avec un retour sur investissement.

Le recours à des subventions pour certains projets atteste des efforts de la commune pour obtenir un soutien financier externe et alléger ainsi la charge budgétaire. Cependant, certains investissements nécessitent encore un financement complémentaire important, ce qui pourrait impacter les ressources disponibles de celle-ci.

En outre, les investissements divers dans différents secteurs montrent une attention particulière aux besoins variés de la commune, qu'il s'agisse de l'amélioration des infrastructures scolaires, des équipements municipaux ou de la sécurité publique.

Cependant, la gestion prudente des ressources financières sera essentielle pour garantir la viabilité à long terme de ces projets.

Ainsi, les investissements planifiés par la commune de Masny pour 2024 reflètent à la fois ses ambitions de développement durable et son souci de répondre aux besoins diversifiés de ses citoyens.

La réussite de ces projets dépendra de la capacité de la commune à gérer efficacement ses ressources et à mobiliser des soutiens externes lorsque cela sera nécessaire.